

Archidiocèse de Ouagadougou

N° 161
NOVEMBRE 2022

"DUC IN ALTUM"



01 BP 1472 Ouagadougou 01 - Tél. :70 37 94 74

E-mail : ouagasecrets55@gmail.com

E-mail de l'Archevêque : cardiphilo@gmail.com

« *Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°161

CALENDRIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

Intention de prière pour ce mois :

Prions pour que les personnes qui souffrent de dépression ou de burn-out trouvent un soutien et une lumière qui les ouvrent à la vie.

Dates	Chronogramme de l'Archevêque	Chronogramme des Vicaires Généraux	Fête et Divers
1 M	TOUSSAINT		Solennité de Tous les Saints
2 M			Commémoration des Fidèles Défunts
3 J	16h : Rencontre projets		St Hubert ; St Martin de Porrès -P. Martin de Porrès OUEDRAOGO (Sâodogo-Boâssa) ✓ Concertation aumôniers-EPA OCADES
4 V	Veillée Grand-messe de requiem		St Charles Borromée ✓ Funérailles Chrétiennes
5 S	Grand-messe de requiem		St Zacharie ; Ste Sylvie ✓ Grand-messe de requiem
6 D	Assemblées Générales UCAO (6-12)		32 ^{ème} DTO / C -Ste Bertille; St Léonard -Abbé SOUBOU Léonard (Donsin) Pèlerinage Paroissiale Saint Augustin de Bissighin au SNDY ✓ Assemblées Générales de l'UCAO du 6 au 12
7 L	Conseil Supérieur UCAO (7-8)		Ste Carine ; St Ernest - Abbé Ernest ILBOUDO (Patte d'Oie)
8 M	Messe St Camille 18h 30		St Geoffroy
9 M	Conseil d'administration		Dédicace de la Basilique du Latran / Fête ; St Mathurin - Abbé Mathurin OUANGRAWA (Maison Diocésaine des Œuvres) ✓ Rencontre du chancelier et des curés de paroisses à CJPII de Tanghin ✓ Assemblée Générale de lancement de la Catéchèse Enfance au CSJP II
10 J	''		St Léon Le Grand ✓ Rencontre de l'aumônerie de l'Enfance au CSJP II ✓ Rencontre Sous-Commission Catéchèse Adulte au CJPII

« *Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°161

11 V	Conseil Episcopal Directeur (CED)		St Martin de Tours - <i>Abbés Martin OUEDRAOGO</i> (Maison Saint Jean Marie Vianney), - <i>Martin SIMPORE</i> (Chambéry), - <i>Martin SAWADOGO</i> (Cathédrale)
12 S	Fin assemblée UCAO		St Christian - <i>Abbé Christian SORGHO</i> (Lilles)
13 D	Grand séminaire St Pierre St Paul de Kossoghin (8h30)	Installation du Curé de la Paroisse Universitaire Saint Albert le Grand	33^{ème} DTO / C St Brice- Sts Assompt. Pavel, Kamen, Josaphat - <i>Abbé Brice Alex NANA</i> (Wayalghin) ✓ Messe de lancement et Formation du GSMAO à Sâadogo-Boassa ✓ Fête de la Paroisse Universitaire Saint Albert le Grand et installation du Curé ✓ AG d'ouverture de l'année pastorale de la commission diocésaine des vocations et Pèlerinage à Yagma ✓ Journée Mondiale des Pauvres
14 L	Visite médicale		St Sidoine ✓ Premier conseil des OPM 14 au 18 novembre 2022 à Koudougou ✓ 14 au 20 novembre : semaine nationale de la jeunesse
15 M	Conseil Episcopal	Conseil Episcopal	St Albert le Grand; St Léopold - <i>Abbé Léopold BAMBARA</i> (C.F.C.de Donsin) - <i>Abbé Albert OUEDRAOGO</i> (Dassasgho) ✓ Rencontre de lancement des aumôniers et sœurs conseillères RCC Gounghin
16 M	Accueil		Ste Marguerite d'Ecosse ; Ste Gertrude
17 J	Ermitage		Ste Élisabeth de Hongrie
18 V	Conseil Presbytéral	Conseil presbytéral	Dédicace des Basiliques de St Pierre et St Paul ; Ste Aude
19 S	Konean		St Tanguy - <i>Abbé Tanguy Raphaël NANA</i> (Chambéry) ✓ 1 ^{ère} formation des secrétaires paroissiaux aux Lauriers
20 D	Installation Curé de Saponé	Installation Curé de Wayalghin	34e. D.T.O.C Christ Roi (Sol) St Edmond - <i>Abbé Edmond TAPSOBA</i> (Kolog-Naaba) ✓ Installation du nouveau Curé de la Paroisse de Saponé ✓ AG de lancement pastorale familiale diocésaine au CNPF

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation du Curé de la Paroisse Saint Charles Lwanga de Wayalghin ✓ Pèlerinage des EPA OCADES ✓ Fête de la Paroisse Christ Roi de l'Univers de Pissy ✓ Journée Mondiale de la Jeunesse
21 L	Rencontre des Prêtres Incardinés au CSSJP-II	Rencontre des Prêtres Incardinés au CSSJP-II	Présentation de la Vierge Marie <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre des Prêtres Incardinés au CSSJP-II
22 M	Accueil		Ste Cécile <ul style="list-style-type: none"> ✓ 22-24 : 2ème session d'initiation au logiciel comptable Ciel compta
23 M	Messe à Yagma (12h)		St Clément ; St Colomban - <i>Abbé Clément TAONSA (Tanghin Dassouri)</i> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Anniversaire d'ordination épiscopale du Cardinal Philippe OUEDRAOGO (1996)
24 J	Ermitage		Ste Flora ; St André Dung-Lac et Compagnons
25 V	Accueil		Ste Catherine d'Alexandrie <ul style="list-style-type: none"> ✓ Journée de prière pour la sanctification des prêtres organiser par l'association les amis du prêtre dans les paroisses.
26 S	Jubilé d'or sacerdotale de l'Abbé Martin OUEDRAOGO à Dapoya à 9h		Ste Delphine <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre des fiancés et couples islamo chrétiens ✓ Jubilé d'or sacerdotale de l'Abbé Martin OUEDRAOGO à la Paroisse Sacré Cœur de Dapoya à 9h
27 D	Saaba		1er D. de l'Avent A St Séverin <ul style="list-style-type: none"> ✓ Journée CARITAS ✓ Fête paroissiale de Sâaba
28 L	Rencontre Comité Episcopal Directeur G. S. Kossoghin		St Jacques de la Marche
29 M	Visite séminaristes (Kossoghin)		St Saturnin <ul style="list-style-type: none"> ✓ 29-30 : Assises bilans et états financiers
30 M	”		St André / Fête Ab André NAYAGA (Koubri)

« DUC IN ALTUM »

Voici quelques évènements et informations pour ce mois de Novembre 2022. Nous sommes appelés à communier à ces différents évènements et célébrations de notre Eglise Famille diocésaine.

Buud gomde, buud n kelegde! Buud tuumde, buud n tumde!

AU NIVEAU DE L'EGLISE FAMILLE DIOCESAINE

In Memoriam

Son Éminence, Le Cardinal Philippe OUEDRAOGO, notre Père Archevêque, au nom de toute la famille diocésaine, réitère ses sincères condoléances :

- Au Père Patrice de la communauté du néo-catéchuménat, pour le retour à Dieu de sa mère, décès survenu le samedi 22 octobre 2022.
- A Monsieur l'Abbé Parfait YAMEOGO, pour le retour à Dieu de sa cousine Monique, décès survenu le mardi 25 octobre 2022.
- À toute la communauté des SIC, pour le retour à Dieu de Sœur Jeanne N'PO, décès survenu à Ouagadougou dans sa 79^e année dont 55 ans de vie religieuse, le dimanche 30 octobre 2022.
- A Monsieur l'Abbé Silvère YAMEOGO, pour le retour à Dieu de son oncle Marcel, décès survenu le mardi 31 octobre 2022.

Que par la Miséricorde de Dieu, les défunts reposent en paix

I. LA GROTTTE DE LA PAROISSE NOTRE DAME DU ROSAIRE DE KOLOGH NAABA A ETE BENIE !

A l'occasion de sa fête patronale célébrée en différé le 9 octobre 2022, la paroisse Notre Dame de Kologh Naaba à procéder à la bénédiction de sa nouvelle grotte. Bénédiction faite par son Éminence le Cardinal Philippe OUEDRAOGO Archevêque Métropolitain de Ouagadougou.

La bénédiction de la grotte paroissiale a précédé la célébration eucharistique du dimanche 9 octobre jour de fête paroissiale. Le curé de la paroisse Monsieur l'Abbé Paul DAKISSAGA après le mot d'accueil a passé la parole à l'ancien Curé (2018-2022) Monsieur l'Abbé Bernard Eudes COMPAORE pour la genèse de l'initiative, de l'historique et du choix de la statue ainsi que le symbolisme de la grotte Notre Dame du Rosaire.

La genèse

Monsieur l'Abbé Bernard Eudes COMPAORE dans son mot à rappelé que « l'Abbé Georges YAOGHO en 1985, alors Curé de Kolog-Naaba a construit un podium marial. Selon certains témoins, l'Abbé Georges avait préféré le podium à la grotte parce que Yagma relevait de la paroisse de Kolog-Naaba. Mais depuis quelques années, avec la création de nouvelles paroisses, Yagma relevant désormais de la paroisse de Bissighin, les paroissiens de Kolog-Naaba ont senti ce besoin légitime d'une grotte paroissiale propre. »

Une grotte alliant tradition et modernité

Depuis 2018 des réflexions ont été menées pour trouver un site et c'est le podium marial qui a été retenu et a été transformé en grotte. Une transformation faite en respectant l'existant et en apportant des nouveaux éléments : on peut citer

- Le respect du podium existant
- Le respect de l'emprise de l'Eglise
- Le respect de la tradition
- L'alliage avec la modernité

Les travaux ont débuté le 1^{er} juillet 2022.

Une grotte estimée provisoirement à près de de 44000000

Selon Monsieur l'Abbé Bernard Eudes COMPAORE ancien Curé de Kolog-Naaba « le projet au départ qui était estimé à 28 000 000 en février 2022 a connu une augmentation du fait de la flambée des prix des matériaux due à la situation nationale et les crises à l'extérieur. Le bilan provisoire des dépenses s'élève à 44.000.000. Les paroissiens à travers les différentes contributions, les cotisations de l'AFC, les recettes

du diner gala ont pu mobiliser la somme de 31 000 000. Une ligne de 10 000 000 avait été prévue dans le budget paroissial pour la construction de la grotte, soit 41 000 000 au titre des recettes. Un bilan encore provisoire. »

Le Cardinal Philippe OUEDRAOGO Archevêque Métropolitain de Ouagadougou a béni la grotte et l'a consacré à Jésus par Marie. Il a félicité les fidèles pour leur participation à l'édification de ce lieu de prière mariale. Que cet espace de prière dédiée à la très Sainte Vierge Marie, Mère du Sauveur Jésus Christ et notre Mère soit un lieu où chacun puise toujours la force de la foi à travers la méditation des mystères du Rosaire.



Notre Dame du Rosaire, priez pour nous !

II. LES FUNERAILLES CHRETIENNES AU BURKINA FASO : ETAT DES LIEUX ET INCULTURATION

Le travail qui nous a été demandé mérite d'être d'abord défini puis circonscrit. Dans l'acception courante, quand on parle de funérailles chrétiennes, nous voyons le phénomène qui s'est développé ces 20 dernières années et qui consiste à célébrer la mémoire de ceux qui sont décédés, quelques temps après l'enterrement, et suivant un calendrier déterminé. Compris dans ce sens, peut-on parler des funérailles chrétiennes au Burkina Faso ? Oui et non. Oui, parce que des chrétiens célèbrent des funérailles de

« *Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°161

chrétiens un peu partout sur toute l'étendue du territoire. Non parce qu'il n'existe pas de normes établissant ces célébrations et valables pour toute l'Eglise au Burkina Faso. Dans les TDR il est question d'un décret de 2004 allant dans ce sens mais dont nous n'avons pas connaissance. Alors, partant de la deuxième partie du thème, à savoir « état des lieux et inculturation » concernant la célébration des funérailles au Burkina, nous vous proposons de situer d'abord la question et de circonscrire ensuite notre champ de réflexion, en partant de l'expérience de l'Archidiocèse de Ouagadougou qui a été dans un premier temps élargi à la Province ecclésiastique de Ouagadougou, et qui aujourd'hui interroge toute l'église du Burkina.

I. SITUATION DE LA QUESTION

1. Un contexte d'abord marqué par la non prise en compte de la culture locale

Nous lisons dans *Sel et lumière du monde*¹, ce commentaire très éclairant : « Les premiers missionnaires, dans leur évangélisation, ne se sont point embarrassés d'inculturation quand cela les gênait ou risquait d'altérer 'le nouveau chemin de Dieu' qu'ils avaient apporté. De plus, confondant en général le christianisme avec leur propre culture, ils ont déprécié la culture de ceux qu'ils convertissaient au Christ. Ils n'ont pas hésité quelquefois, dans leur ignorance de cette culture, à jeter sur elle l'anathème et à chercher à la détruire, alors qu'elle constitue la trame de la personnalité de ces nouveaux adeptes du Christ. Elle devait être prise en compte. Dès lors, on ne s'étonnera pas que la religion chrétienne ait été considérée, dans les faits, comme une religion importée et dangereuse pour la culture locale.

C'est ainsi que catéchumènes comme chrétiens, ont été invités à abandonner systématiquement les pratiques coutumières considérées comme fausses croyances 'têeb-ziri' et cela sans éclairage doctrinal suffisant ».

2. L'événement déclencheur de la réflexion sur l'inculturation des funérailles chrétiennes

Un évènement viendra cependant bousculer les choses et ouvrir la réflexion sur la question. Il s'agit de la mort du Pape Saint Jean XXIII le 3 juin 1963. C'est le Pape qui a convoqué le Concile Vatican II, ce Concile qui a fait souffler un vent nouveau sur l'Eglise. En effet, à sa l'annonce de sa mort, il a été organisé à Ouagadougou, les 15 et 16 juin 1963, ce qui est connu sous l'appellation de « Pape Jean XXIII kùùre » ou encore, les funérailles du Pape Jean XXIII. Dès lors, la brèche était ouverte, et l'histoire,

¹ *Sel et lumière du monde. Lettre Pastorale post-synodale de Son Excellence Monseigneur Jean-Marie U. COMPAORE, Archevêque de Ouagadougou, juin 1999, n° 23, p. 25-26.*

« *Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°161

nous la connaissons. Mais avant d'y arriver, un petit exercice de clarification terminologique.

3. Précisions terminologiques

Dans le Code de Droit Canonique de 1983, il est question des « funérailles ecclésiastiques » aux canons 1176 à 1185. Par funérailles ecclésiastiques, il faut entendre funérailles chrétiennes. Ici, nous notons donc que dans la tradition de l'Eglise, quelque chose existe, pour toute l'Eglise, et cela est régi par des textes et des rites.

Mais quand on parle de funérailles ou de « kùère » en moore, il importe de savoir de quoi on parle. En français on parle de funérailles (*exsequia*), d'obsèques (*obsequia*) et de requiem (*requies*). Lorsqu'on parle d'obsèques, on désigne une cérémonie qui se déroule en l'honneur d'un mort lors de l'inhumation ou de la crémation. (On peut aussi ajouter l'aquamation qui consiste à la dissolution du corps par l'eau). C'est donc la cérémonie qui accompagne l'enterrement. Le terme funérailles désigne les prières organisées pour une personne décédée ainsi que tous les honneurs qui lui sont manifestés. Il diffère des obsèques qui regardent surtout tout ce qui relève des célébrations pour l'enterrement d'un défunt. Partant de cette distinction, nous notons que de façon basique, quand on parle d'obsèques, il s'agit de ce qui se fait afin de procéder à l'enterrement alors que dans les cas des funérailles, ce n'est pas forcément lié à l'enterrement qui peut avoir déjà eu lieu ou qui ne se passe pas sur place.

En Moore, c'est le même terme qui est utilisé (kùère) et on distingue le kù-maasre (obsèques) du kùère (funérailles). En plus de ces deux termes, il y a le requiem (messe de requiem) qui est une messe célébrée en souvenir du défunt et pour le repos de son âme.

Ce qui a été célébré à Ouagadougou les 15-16 juin 1963, ce n'était pas les obsèques du Pape Jean XXIII dont le corps était à Rome et où l'enterrement a eu lieu. Ce n'était pas non plus une messe de requiem pour que le Pape repose en paix (*requies*). C'étaient des prières et des honneurs organisés en sa mémoire. Ce sont donc des funérailles (kùère).

A partir de cet événement daté et situé va se poser la question de la célébration du krisned kùère ou funérailles chrétiennes. Quand on sait que dans un premier temps les missionnaires l'avaient occulté, et que par concours de circonstances, pour honorer le Pape Jean XXIII, une brèche a été ouverte, on comprend alors tous les efforts qui vont se déployer par la suite dans ce sens.

4. L'inculturation, une nécessité inhérente au mystère de la rédemption

La réflexion sur la question a des visages. Et parmi ces visages, je voudrais me contenter de citer l'Abbé Robert OUEDRAOGO, de vénérée mémoire. Nous lui devons beaucoup, en matière de catéchèse pour nous situer dans le monde nouveau de Jésus à partir duquel

« *Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°161

nous devons réévaluer le sens de nos conceptions ancestrales de la vie et de la mort afin de célébrer désormais les funérailles chrétiennes dans l'esprit même du Christ. Il s'agit tout simplement de l'inculturation.

« L'inculturation est un grand mot qui désigne les efforts que fait l'Eglise pour insérer le message de l'Evangile dans les cultures des peuples : telles leurs modes de vie, leurs modes de penser et d'organiser la famille et leur société, etc. Elle est une prise en charge ici et maintenant par Jésus le Christ : de la personnalité, de l'être et de l'existence de celui qui croit en Lui (Cf. *Ecclesia in Africa* n° 60-61) »².

5. Les efforts d'inculturation et d'harmonisation

A l'orée du Grand Jubilé de l'an 2000 et dans la dynamique suscitée par le Synode sur l'Afrique en 1994, l'Archidiocèse de Ouagadougou a organisé sa première assemblée synodale en 1998. Dans l'exhortation synodale, revenant sur ce qui concerne la mort et les funérailles, le document note que les baptisés rencontrent beaucoup de problèmes à vouloir respecter et honorer les coutumes et les traditions. Mais il insiste que l'heure n'est plus au rejet en bloc des traditions culturelles mais à leur assomption dans la foi chrétienne. C'est pourquoi il a été mis en place une commission pour réfléchir sur la célébration catholique de la « Maladie – Mort – Funérailles ». Une autre commission est mise en place pour sur la question du « kùre ». Enfin, une troisième commission avait pour but de faire l'inventaire des travaux de recherche effectués sur les différents thèmes afin de les approfondir.

C'est ainsi que naîtra le premier document en avril 2001 : « **Kris-ned bayir kuilbu** ». Dans la préface, il est écrit qu'il s'agit d'une nouvelle dynamique. Même si certaines questions sont encore à approfondir, la nouvelle dynamique part de ce qu'il y a de positif dans la culture moaga. Il précise aussi ce qui n'est pas compatible avec la foi chrétienne. Enfin, il apporte des précisions concernant des cas particuliers comme les morts violente ou accidentelle.

Ce document signé par l'Archevêque de Ouagadougou, dans le contexte culturel moaga va trouver un écho au-delà de l'Archidiocèse de Ouagadougou. En effet, avec la création des Provinces Ecclésiastiques en 2000, une nouvelle dynamique est en marche dans l'Eglise.

La Province ecclésiastique de Ouagadougou compte 4 diocèses qui sont Manga, Ouahigouya, Koudougou et Ouagadougou. L'archidiocèse de Ouagadougou, malgré son caractère très cosmopolite, s'étend presque exclusivement sur l'aire géographique et culturelle moaga. Par contre les 3 diocèses suffragants sont marqués par la diversité. Dans le Diocèse de Koudougou, outre les Moose, il y a les Liélé et les Numi. Dans le Diocèse de Manga, outre les Moose, il y a le Kasena et les Bissa. Dans le Diocèse de Ouahigouya, outre les Moose, il y a les Foulés, les Rimaïbes, les Peuls. Si on s'amuse à

² Sel et lumière n° 20, p. 24.

faire le total, on peut dire que la Province ecclésiastique de Ouagadougou connaît au moins 8 réalités culturelles bien distinctes, donc une variété de rites culturels. Comment l'effort d'inculturation et d'harmonisation s'envisage-t-il dans un tel contexte marqué par la diversité ? Ce sera à partir d'un principe bien connu en philosophie, en partant du particulier pour aller à l'universel, ou du particulier vers « l'universable ».

C'est ainsi que certaines questions vont désormais être traitées à cette échelle, en l'occurrence la question des funérailles et du mariage. Pour ce qui concerne la question des funérailles, partant du document d'avril 2001, les évêques de la Province l'adoptent en 2008, moyennant quelques révisions, pour toute la Province ecclésiastique, mais toujours sous le titre de : « **Kris-ned ba-yir kuilbu** ».

Ce document sera complété en mars 2016 par un troisième document uniquement consacré aux veillées de prière pour les grand-messes de requiem et intitulé : « **Krisned bayir lebr tēgr pū̀s-n-sōse** ».

II. ETAT DES LIEUX

Cet état des lieux concerne la Province ecclésiastique de Ouagadougou. En effet, elle a tenu une rencontre d'évaluation en novembre 2021 à Ouagadougou. L'évaluation était basée sur un questionnaire en 7 points :

- 1- Le rituel proposé pour la célébration des funérailles chrétiennes répond-il aux attentes ?
- 2- Le regroupement : l'objectif visé par le regroupement qui était de favoriser des célébrations communautaires et non des occasions de démonstration individuelle de puissance économique est-il atteint ?
- 3- L'esprit : l'objectif visé qui était de mettre en exergue l'esprit d'Église famille et de communion est-il atteint ?
- 4- Les périodes retenues : les périodes retenues du 02 novembre au 1^{er} dimanche de l'Avant, du baptême du Seigneur au début du temps de carême et du dimanche de la divine miséricorde à l'Ascension sont-elles convenables ?
- 5- Les jours retenus : les jours retenus (veillée de prière le vendredi soir et la célébration eucharistique le samedi matin) sont-ils convenables ?
- 6- Face au décès d'un chrétien en situation irrégulière, que retenir et que faire ?
- 7- Perspectives : quelles autres propositions faisons-nous pour la suite ?

Voici la synthèse des réponses :

1. Le rituel proposé pour la célébration des funérailles chrétiennes répond-il aux attentes ?

A cette première question, tous les diocèses ont répondu par l'affirmative. En effet, le fascicule est bien suivi par les agents pastoraux. Son contenu est bon et il y a assez de

précisions. Il est bien adapté et répond aux attentes. Toutefois, on devrait tenir compte de quelques difficultés que présente le rituel :

- Il y a une ignorance de l'existence d'une nouvelle édition du fascicule. Cette ignorance est due à l'épuisement rapide du stock, à la non transmission du document quand il y a le départ d'un curé et la nomination d'un autre, à l'arrivée de nouveaux agents pastoraux dans le diocèse.
- Certains pasteurs ne suivent pas le rituel parce qu'il est non seulement coûteux mais surtout moins fourni que l'édition 2008 issue de l'Assemblée de Ouahigouya.
- Il manque dans le rituel une prière de bénédiction des croix.
- Dans le rituel intitulé « Krisned bayir kuilbu », on relève un manque d'oraison de prière sur les offrandes.
- Il serait bien d'expliquer la quête au cimetière.
- En ce qui concerne le rituel intitulé « *veillée de prière pour les grand-messes de requiem* », on note que la quête lors des messes de requiem a besoin d'être expliquée.

2. Le regroupement : l'objectif visé par le regroupement qui était de favoriser des célébrations communautaires et non des occasions de démonstration individuelle de puissance économique est-il atteint ?

L'objectif visé est partiellement atteint. En effet, des diocèses reconnaissent que le regroupement a favorisé des célébrations communautaires dans un esprit d'Eglise-Famille. Toutefois, le constat dans tous les diocèses est que cela n'empêche en rien des démonstrations individuelles de puissance économique lors de la célébration des funérailles. Les familles ne semblent pas être soucieuses quant aux grandes dépenses et il y a même des concurrences entre elles : décorations, uniformes, cartes d'invitation et de faire-part de grand prix, grands festins...

Donc l'objectif visant à éviter les célébrations en pompe n'est pas atteint.

- Au même moment, on remarque malheureusement des tiraillements quand des funérailles se célèbrent aussi bien dans la famille que dans la belle-famille. On constate aussi des familles insatisfaites lorsque l'on délocalise les célébrations à un endroit autre que le lieu de résidence du défunt.
- Beaucoup veulent rester dans leurs villages et refusent de se déplacer. La raison couramment avancée est que le défunt appartient à une famille et à son village. Le but visé par le regroupement n'est pas suffisamment perçu et accepté.

3. L'esprit : l'objectif visé qui était de mettre en exergue l'esprit d'Église famille et de communion est-il atteint ?

On note que dans l'ensemble, l'esprit de famille et de communion est visible. Beaucoup de chrétiens font des efforts pour œuvrer à cette communion ecclésiale. Les

funérailles sont également des occasions de réconciliation dans les familles. Cependant, il y a quelques difficultés :

- Le regroupement dans les centres pose toujours problème. Il y a de moins en moins de participants à la veillée et à la messe.
- On rencontre des fidèles qui contournent cet esprit d'Eglise famille et de communion pour faire autres choses. Ainsi on rencontre parfois des funérailles déguisées (des bénédictions de tombes et des anniversaires de décès avec mobilisation de chorales et organisations de manifestations festives d'envergure).
- L'aspect festif l'emporte bien de fois sur la prière et les salutations se prolongent jusqu'au dimanche ou lundi.
- Certaines familles retardent les funérailles dans l'attente de rassembler suffisamment de fonds.
- On remarque également un écartèlement entre célébrations et salutations de plusieurs grand-messes de requiem le même jour, ce qui fait courir toute la journée de famille en famille pour les salutations.

4. Les périodes retenues : les périodes retenues du 02 novembre au 1^{er} dimanche de l'Avent, du baptême du Seigneur au début du temps de carême et du dimanche de la Divine Miséricorde à la veille de la Pentecôte sont-elles convenables ?

Il y a une grande satisfaction quant aux périodes retenues pour la célébration de funérailles. Elles sont bien étalées dans l'année liturgique et donnent ainsi une liberté de choix qui favorise les mobilisations humaines, financières et matérielles.

5. Les jours retenus : (veillée de prière le vendredi soir et la célébration eucharistique le samedi matin) sont-ils convenables ?

Les diocèses reconnaissent à l'unanimité que les jours retenus sont convenables et assez éducatifs chrétiennement. Au niveau social, le samedi favorise les déplacements et les rassemblements. Mais notons une difficulté :

Il y a des gens qui, par manque de temps, par principe ou sous l'influence de la tradition, optent d'aller saluer les familles le dimanche, c'est-à-dire le lendemain des messes de requiem. Cela occasionne des dépenses supplémentaires.

Les fidèles ont assumé les jours retenus, mais la célébration dure quelque fois jusqu'au dimanche et même le lundi.

6. Face au décès d'un chrétien en situation irrégulière, que retenir et que faire ?

De manière consensuelle, les diocèses proposent qu'en cas de décès d'un chrétien en situation irrégulière, il n'y ait pas pour lui une messe d'enterrement ni à domicile ni à l'église. Des mesures pastorales sont proposées et nous les répertorions ici dans leur diversité.

- Observer les normes du Droit Canon pour les « apostats », les « hérétiques ».
- Voir le cas spécifique des polygames.
- Un catéchiste pourra présider la prière d'enterrement au domicile du défunt
- Faire des demandes de messe pour le repos du défunt
- Concevoir un rituel adapté pour que la prière soit faite de manière convenable.
- Il serait bon aussi de déterminer clairement ceux qui sont habilités à diriger la prière : un membre de la famille ? Le responsable de la CCB ? Un catéchiste ? Un religieux ? Un prêtre ? La pratique diffère d'une localité à une autre et quelquefois c'est embarrassant.
- Il peut y avoir une veillée et la prière d'absoute présidée par les responsables de la CCB et non un catéchiste. Et si un prêtre (issu de la famille ou pas) est présent à une telle célébration, il se gardera de la diriger. Cependant, il pourrait bénir et renvoyer l'assemblée en présence. C'est une mesure pastorale et pédagogique.
- Pour la demande de messe : citer le nom du défunt.
- Pour les polygames qui ont reçu la bénédiction, nous proposons qu'il leur soit accordé un enterrement en bonne et due formes.
- Permettre aux catéchistes et responsables de communautés de faire la prière pour ceux qui vivaient dans le concubinage et ont donné un bon témoignage de vie.
- Traiter les situations irrégulières selon les cas ; c'est-à-dire tenir compte de la gravité de la situation irrégulière de la personne et l'engagement de la personne.

7. Perspectives : quelles autres propositions faisons-nous pour la suite ?

- De plus en plus, beaucoup de chrétiens demandent des prières de levée de deuil comme certains diocèses le font. Il y a donc lieu de faire une réflexion communautaire et proposer des solutions face à ces cas pastoraux.
- Editer le document sous forme de livre contenant tous les aspects qui concernent la fin de vie (levée du corps, obsèques, absoute, veillée de prière et célébration des funérailles chrétiennes...)
- Quelques-uns suggèrent de réfléchir à ramener la veillée au samedi et la messe le dimanche, non pas parce que d'après la tradition le samedi n'est pas un jour « faste »,

mais pour mieux maîtriser le temps que dure les célébrations des grands-messes de requiem.

- Intensifier les sensibilisations pour un témoignage authentique de la vie chrétienne.

- Des aménagements pourraient être faits par paroisse, surtout dans les paroisses urbaines pour éviter au maximum d'étaler les célébrations sur toute la période.

- Trancher sur la question des troupes traditionnelles (chants et danses) que certaines familles invitent aux funérailles ecclésiastiques : faut-il les admettre ou pas ?

-

- La grande majorité des rapports demandent de rappeler avec force que la grand-messe de requiem n'est pas une obligation pour le chrétien. Les demandes de messes par contre oui, autant qu'on peut le faire. Evaluer et recadrer donc sur l'essentiel en sensibilisant sur la non obligation de la célébration dans la formule actuelle car certains se croient obligés de le faire ;

- Faire de la messe d'enterrement la grand-messe de requiem et n'autoriser que des demandes ordinaires de messes ou des messes d'anniversaire sans festivités. Pour commencer, et conformément aux dispositions liturgiques, les prêtres et les religieux/ses donneront l'exemple : leur messe d'enterrement tiendra lieu de grand-messe de requiem et on demandera aux familles d'accepter et de respecter cette disposition comme ultime preuve du don total de leur fils/filles à l'Eglise ;

- Promouvoir l'usage, dans la cour du défunt, des chants chrétiens (d'inspiration biblique) qui non seulement peuvent être dansés, mais surtout peuvent remplacer l'animation par les chants traditionnels ;

- Ne permettre les festivités que quand il s'agit de personnes âgées et s'en tenir seulement à la messe quand il s'agit de défunts jeunes.

- Réglementer les bénédictions de tombes et les anniversaires de décès pour qu'ils ne soient pas des occasions de célébrations déguisées de funérailles.

- Poursuivre la sensibilisation sur la sobriété et sur le sens des funérailles chrétiennes ;

- Pour les témoignages, choisir un membre de la CCB plutôt que de la famille pour éviter les témoignages élogieux, sentimentalistes et loin de la réalité. Pour aller plus loin, proposer un schéma pour aider ceux qui doivent témoigner, à formuler un discours bien articulé sur l'essentiel et qui ne se perdent pas dans du sentimentalisme élogieux ;

- Approfondir la catéchèse sur les cas des morts dites violentes ou « rouges » : point d'attention méritant examen approfondi ;

- Prendre en compte la situation des veuves et des orphelins, notamment la question de l'héritage, dans la célébration des funérailles chrétiennes. Dans de nombreux cas, les veuves n'ont pas droit à la parole et ne sont pas consultées ;

- Réfléchir à une plus grande inculturation des funérailles chrétiennes (comme cela a été fait pour le mariage). En effet, on a quelque fois l'impression que nous célébrons

nos cultures au lieu de les christianiser. Pendant qu'on célèbre les funérailles chrétiennes, de nombreux fidèles demeurent dans une mentalité de funérailles traditionnelles si bien qu'avant la célébration de la grand-messe de requiem, la veuve n'est pas « libre » et reste encore soumise au poids de la tradition et des coutumes.

- Prévoir un rituel pour les enterrements des chrétiens en situation irrégulière.
- Insister sur la mise en place dans nos CCB du groupe de personne qui pourrait intervenir en cas de décès
- Elaborer une stratégie de communication et de sensibilisation pour l'appropriation des mesures qui seront prises.

CONCLUSION

En choisissant de partir de la Province ecclésiastique de Ouagadougou, et en nous appuyant particulièrement sur ce qui est commun à l'aire culturelle moaaga, nous n'ignorons pas la limite de la démarche. Nous avons voulu simplement parler de ce qui existe et de ce qui est fait. On est encore loin de l'harmonisation. Même à l'intérieur de l'aire culturelle moaaga, nous voyons que dans la Province ecclésiastique de Koupéla, concernant les jours, les grand-messes de requiem peuvent se célébrer soit vendredi-samedi, soit samedi-dimanche, alors que dans la Province ecclésiastique de Ouagadougou c'est exclusivement vendredi et samedi. N'y a-t-il pas lieu d'harmoniser ? D'autres modèles d'inculturation existent ailleurs et qui font leur bonhomme de chemin. C'est le cas par exemple chez les Dagara où à l'occasion du décès, on organise immédiatement les funérailles avec une ouverture des funérailles, et une clôture des funérailles.

Le processus d'inculturation est en marche. Tout le monde n'est pas au même niveau certes, mais tous, nous sommes confrontés à un même souci. Il s'agit du souci de combler le vide de nos rites funéraires variés. Ce souci ne nous a-t-il pas poussés à nous écarter trop des normes liturgiques générales consignées dans les rituels officiels de l'Eglise en matière de célébration des funérailles chrétiennes ? Et si tel est le cas, ne sommes-nous pas en train de chercher à célébrer nos cultures au lieu de les christianiser ?

A l'issue de l'Assemblée Générale tenue à Ouagadougou du 12 au 14 novembre 2021, toutes ces questions ainsi que ces propositions ont été soumises à l'appréciation des Evêques de la Province. Il est prévu la mise en place d'une commission provinciale sur la question, à l'exemple de ce qui existe concernant la pastorale familiale. Mais en attendant, voici une des recommandations contenues dans le communiqué final et qui a tout son poids : « Faire comprendre que la célébration des grand-messes de requiem n'est pas une obligation canonique ni liturgique mais une disposition pastorale qui prend en compte nos valeurs traditionnelles africaines ».

*« **Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ** » n°161*

La tradition est « un processus par lequel se constitue une expérience vivante et adaptable ». Quand on sait que la tradition, c'est paradoxalement ce qui se transmet, et donc susceptible d'évolution, et non pas ce qui est fixe, donc intouchable, alors on comprend que le débat est loin d'être terminé.

Ouagadougou, 16 octobre 2022
Abbé Alfred OUEDRAOGO

III. RETOUR SUR LA RENCONTRE DE UNION DES SUPERIEUR(E)S MAJEUR(E)S DU BURKINA NIGER (USMBN)

J'ai l'honneur de porter officiellement à votre connaissance que lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'Union des Supérieur(e)s Majeur(e)s du Burkina/Niger (USMBN), tenue du 18 au 21 octobre 2022 à Ouagadougou au Centre d'Accueil Missionnaire des Sœurs de l'Immaculée Conception, l'ancien Bureau étant en fin de mandat, de nouvelles élections ont été organisées. Au terme des différents scrutins le 20 octobre 2022, un nouveau Bureau a été mis en place et se compose comme suit :

- Président : **P. Pierre YANOGO**, Ordre des Serviteurs des Malades
- Vice-Présidente : **Mère Renée SOMA**, Petite Sœur de la Sainte Enfance
- Conseiller : **P. André KABRE**, Fils de Marie Immaculée
- Conseillère : **Sr Alice LOMPO**, Sœurs du Christ Rédempteur
- Trésorière : **Sr Yvonne KABORE**, Sœurs de Saint Croix

Toutes nos félicitations au père Nyada Patrice et à son équipe, et bon vent à la nouvelle équipe

IV. HOMELIE DE CLOTURE DU MOIS DU ROSAIRE, MOIS MISSIONNAIRE 2022 DE SON EMINENCE A LA PAROISSE CATHEDRALE

Frères et sœurs bien-aimés,
La grâce et la paix de Notre Bien-Aimé Jésus Christ, soient toujours avec vous....

I. Clôture du mois du Rosaire

Nous célébrons ce soir la clôture du mois du Rosaire, mois missionnaire. Mais notre célébration revêt une coloration particulière : car nous célébrons en anticipé la
« Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ » n°161

solennité de tous les saints, la fête de la Toussaint. Je saisis cette opportunité pour féliciter tous les agents pastoraux et les fidèles laïcs, pour les prières, le don de vos personnes et de vos biens pour l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Félicitations à vous tous...

Chaque soir les fidèles chrétiens se retrouvaient ensemble pour la prière comme le faisaient les premiers chrétiens. Que cet esprit de famille demeure dans vos CCB et paroisses comme un fruit pérenne du mois du Rosaire...Nous avons prié le Seigneur par l'entremise de la Vierge Marie, Mère de Jésus et notre mère.

Daigne le Seigneur par son intercession, vous combler d'abondantes grâces

II. La Toussaint

La fête de la Toussaint constitue un appel renouvelé de tous à la sainteté. Le royaume que Jésus annonçait est déjà là et c'est pourquoi les chrétiens ont à vivre déjà comme des ressuscités...comme participants dès maintenant au Règne de Dieu.

Ils ont à modeler leur existence sur leur foi. En effet, par le baptême nous naissons à la vie de Dieu et nous devenons des créatures nouvelles (cf. 2 Cor 5,17), participants de la nature divine (cf. 2 P 1,4), c'est-à-dire de la sainteté de Dieu. La sainteté n'est pas réservés à quelques privilégiés elle est proposée à cette « foule immense que nul ne pouvait dénombrer »... une foule de toutes nations, tribus, peuples et langues, nous révèle le livre de l'Apocalypse (7, 2-14).

Tous les fidèles du Christ et tous les hommes et femmes de l'humanité ont donc pour vocation de rejoindre cette foule immense des élus. La condition est de vivre dès à présent les Béatitudes dont le Seigneur Jésus est le modèle unique par excellence. Il est le parfait modèle de la sainteté, lui, l'envoyé de Dieu, visage du Dieu Très Saint, le pauvre de cœur, l'assoiffé de justice, le miséricordieux, l'artisan de Paix.... « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé » (Jn 15,12)

III. Heureux les artisans de paix

Au nombre des béatitudes professées par notre Seigneur, figure l'appel à vivre en actes la Paix, gage de bonheur pour tous. » heureux les artisans de paix, ils seront appelés Fils de Dieu.

a) La paix est un don de Dieu

Suite au coup d'état militaire, les faïtières des communautés coutumières et religieuses sollicitées se sont rendues disponibles pour un service de médiation. Au terme de cette médiation, le mot d'ordre a été consensuellement adopté pour que chaque faïtière organise des prières selon sa foi et son rite propre....

Au niveau de notre diocèse, du 20 au 31 octobre 2022, nous avons intensifier nos prières qui devraient être prolongées :

« *Duc in Altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°161

- Rendre grâce à Dieu qui ne cesse jamais de veiller sur notre pays et sur ses habitants.
- De demander son assistance et sa protection pour un nouveau départ....
- D'implorer sa miséricorde pour les victimes des attaques terroristes, leurs familles, les populations déplacées internes et aussi pour ceux qui font mourir.

Je tiens à remercier les uns et les autres pour leur contribution individuelle, familiale et communautaire dans la supplication confiante au Seigneur tous les jours à la messe et chaque soir dans les CBB. Comme j'aime le dire notre kalachnikov de riposte c'est la prière. Notre célébration de ce soir s'inscrit bien dans les mêmes intentions... car à qui irions-nous ? n'ayons de cesse de crier vers le Seigneur avec confiance... Notre Dieu n'abandonne jamais l'homme et il viendra toujours à notre secours....

b) La paix est le fruit des efforts des hommes

- *La palabre à l'africaine*

La situation actuelle est grave et préoccupante, les divergences et aspirations sont complexes, mais le dialogue social vrai et sincère est toujours possible et nécessaire ; les burkinabés ont absolument besoin de se parler, la palabre à l'africaine, pour s'écouter les uns les autres et ensemble dialoguer pour parvenir à des consensus, des compromis nécessaires pour sauvegarder ce que nous pouvons et devons sauvegarder : notre Burkina Faso, notre vivre ensemble. Mais pour favoriser la palabre à l'africain il nous faut contrôler le poids des mots et leurs effets sur notre société. En effet si les réseaux sociaux aident à fraterniser, ils peuvent aussi semer la haine, le mensonge et la zizanie. Comme le disent les mossis : « Gomd ya la saag moogo, b sân fooga lebg lebsaa yaa toogo. » Evitons que les réseaux sociaux, ne soient le canal par lequel une culture de la haine, dresse des burkinabés contre des burkinabés. Par ailleurs évitons que notre société soit conduite par les rumeurs sans fondements.

Le recours aux armes endeuille davantage les familles et affaiblie face aux forces du mal. Que les armes se taisent au profit du dialogue, des consensus et négociations en vue de la paix, en vue d'un Burkina Faso plus uni, plus fraternel et plus solidaire à tous les niveaux.

- *Préservation de l'intégrité territorial et la sécurité des populations*

Dans leur déclaration les faïtières coutumières et religieuses invitent la population au calme, à la retenue à la non-violence et à la prière pour notre chère patrie le Burkina Faso. Ce conseil est d'une actualité pertinente pour les hommes et les femmes non seulement de notre communauté catholique mais aussi de notre communauté burkinabé.

Nous invitons les uns et les autres à un sursaut d'intérêt pour le bien commun, privilégions le bien des populations de nos villes et villages, en termes de réconciliation, de solidarité humanitaire, gage d'un bonheur légitime pour tous. Le bien commun engage tous les membres de la société, aucun n'est exempté de collaborer à sa réalisation. Aussi bien les catholiques, que les disciples des autres religions, les hommes et femmes de bonne volonté... Que chacun de nous ne soit pas préoccupé de ses propres intérêts. Pensons sérieusement à ceux des autres. Le secret de la force qui transformera nos vies, nous fera atteindre nos objectifs et nous rendra saints : c'est l'amour, « comme je vous ai aimés, vous devez aussi vous aimez les uns les autres » nous dit Jésus. (Jn 13, 34)

Oui notre monde a besoin de Paix, notre pays le Burkina a besoin de paix. Nous sommes donc tous interpellés chacun à son niveau, homme femme, jeune, enfant, société civile, militaire, les tenant du pouvoir politique, à être des artisans de paix. Artisan de paix dans nos familles, car tout commence par là. Si la paix règne dans les familles, la paix régnera dans le monde. La violence n'est jamais la solution !

Que chacun se pose donc la question ? Qu'est-ce que je fais pour qu'il y ait la paix ? Qu'est que je fais pour maintenir la paix autour de moi. Travaillons à maintenir le cap et à conjuguer nos efforts pour qu'advienne une paix réelle, durable et véritable.....

Que par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie Reine de la Paix et de saint Joseph Patron de l'Eglise Universelle, le Seigneur nous donne la grâce de la Paix maintenant et toujours....

+ Philippe Cardinal OUEDRAOGO
Archevêque métropolitain de Ouagadougou

Bon mois de Novembre à tous